



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion 5 juillet 2018

Président M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES – André GIVERNET – Michel MALIVERNAY – Jean-Louis MONNOT

ANNULE ET REMPLACE

1 – JEUNES

1.1 – CANDIDATURES JEUNES

La commission arrête les candidatures à la date du lundi 25 juin 2018 (minuit). **A noter qu'un appel à candidatures (en raison d'un nombre insuffisant sur le secteur Franche-Comté) a eu lieu jusqu'au 5 juillet (midi).**

Conformément aux articles 46, 47, 48 et 49 et après vérification entre le tableau de classement avec les critères (sportifs et structurels) et les candidatures effectuées via FOOTCLUBS, la commission détermine les clubs retenus dans chacune des compétitions.

ARTICLE 49 - CANDIDATURES - DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

U18R (12 équipes – 6 équipes de clubs de chaque secteur)

Montceau FC – Belfort ASM – Vesoul FC – Pontarlier CA – Dijon ASPTT – Auxerre AJ – Auxerre Stade – Racing Besançon – Chalon FC – Nevers 58 FC – Jura Sud Foot – Besançon Football.

U17R (24 équipes – 2 groupes de 12 – 12 équipes de clubs de chaque secteur)

Pontarlier CA – Maconnais UF – Gueugnon FC – Belfort ASM – Dijon USC – Chalon FC – Besançon Football – Auxerre Stade – Nevers 58 FC – St Apollinaire – GJ Rudipontain – Auxerre AJ – Vesoul FC – Sens FC – Louhans Cuiseaux FC – Bresse Jura Foot – Montceau FC – Beaune AS – Planoise Chateaufarine – GJ Pays Riolois – Pays Minier.

En raison d'un nombre insuffisant de candidature, cette compétition restera à 9 engagés.

U16R1 (12 équipes – 6 équipes de clubs de chaque secteur)

Auxerre AJ – Belfort ASM – Racing Besançon – Nevers 58 FC – Montceau FC – Pontarlier CA – Maconnais UF – Vesoul FC – Dijon ASPTT – Jura Dolois Football – Jura Sud Foot – Sens FC (départagé selon l'article 49 – CANDIDATURES/DEPARTAGE)

U16R2 (24 équipes – 2 groupes de 12 – 12 équipes de clubs de chaque secteur)

Chalon FC – Clémenceau Besançon – **Paray USC** – Dijon USC – Is Selongey Football (ex GJ JSIF) – Chatenoy AS – Lure JS – Louhans Cuiseaux FC – Le Creusot JO – Auxerre Stade – Fontaine les Dijon FC – Beaune AS – Quétigny AS – St Apollinaire AS – GJ Rudipontain – Besançon Football – ~~Gueugnon FC~~ – Audincourt AS – Champagnole – Exincourt Taillecour – Jura Lacs – GJ Monts Vallées – GJ Pays Riolais – GJ Triangle d'Or Mouchard – Morteau Montlebon.

U15R (12 équipes – 6 équipes de clubs de chaque secteur)

Auxerre AJ – Chalon FC – Sochaux Montbéliard FC – Belfort ASM – Dijon FCO – Racing Besançon – Pontarlier CA – Maconnais UF – Montceau FC – Dijon ASPTT – Vesoul FC – Jura Dolois Foot.

U14R (18 équipes – 9 équipes de clubs de chaque secteur)

Auxerre AJ – Sochaux Montbéliard FC – Chalon FC – Montceau FC – Belfort ASM – Racing Besançon – Dijon FCO – Jura Dolois Football – Vesoul FC – Maconnais UF – Dijon ASPTT – Jura Sud Foot – Nevers 58 FC – Dijon USC – AFGP 58 – Besançon Football – Pontarlier CA – Lure JS.

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer la Ligue par courriel (sportif@lbfc.fff.fr) **avant le 10 juillet prochain.**

A noter que pour les compétitions U17R et U16R2, les groupes seront constitués lors de la réunion de la Commission Régionale Sportive fixée le 12 juillet prochain.

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football